



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Saint Denis, le 13 JUL 2018

Direction des relations externes
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie

Dossier n° 2018-31

M. Jean-François CHOUX
gérant de la SARL Aqua Réunion
7 allée des serins
97434 Saint-Gilles les bains

N° 1001713 JSG/DRECV

RAR 2C 109 340 1103 4

Monsieur,

Vous m'avez transmis le 24 avril 2018, un dossier de déclaration au titre du code de l'environnement relatif à la création de piscicultures non intensives d'eau douce au Guillaume, situées sur le territoire de la commune de Saint-Paul.

Par courrier du 30 avril 2018, dont vous trouverez ci-joint copie, une demande de compléments vous a été adressée en précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de deux mois, conformément à l'article R. 214-33 du code de l'environnement.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration. Par conséquent, votre dossier de déclaration fait l'objet d'une opposition tacite. Le présent courrier vaut opposition tacite à cette déclaration.

Copie de ce courrier est adressée à la mairie de la commune de Saint-Paul.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre à mes services, un nouveau dossier de déclaration, intégrant les éléments demandés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie :

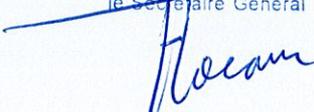
- DEAL/SEB
- Sous-préfecture de Saint-Paul

Affaire suivie par :

DEAL-SEB : Mrs Bruno Godefroy/ Pascal CREPET
Tél. 0262 94 72 53
courriel : bruno.godefroy@developpement-durable.gouv.fr

Préfecture : Mme Talia CURUKSU
Tél. 0262 40 76 33
courriel : talia.curuksu@reunion.pref.gouv.fr

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général


Frédéric JORAM